



Conseil économique et social

Distr. générale
2 décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de gestion de la Convention TIR de 1975

Soixante-troisième session

Genève, 10-11 février 2016

Point 4 a) ii) de l'ordre du jour provisoire

Activités et administration de la Commission

de contrôle TIR : Activités de la Commission de contrôle TIR – Surveillance des prix des carnets TIR

Prix des carnets TIR

Note du secrétariat

I. Généralités

1. Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2012, des amendements à la première partie de l'annexe 9 à la Convention TIR de 1975, l'une des obligations des associations nationales est de communiquer à la Commission de contrôle TIR, avant le 1^{er} mars de chaque année, le prix de chacun des types de carnets TIR qu'elle délivre.

2. Le 14 mars 2015, le secrétariat a envoyé un rappel aux points de contact TIR de toutes les associations qui n'avaient pas encore répondu. À la suite de ce rappel, plusieurs associations ont transmis des données que le secrétariat a utilisées pour établir le présent document aux fins d'examen par la Commission de contrôle TIR.

3. À sa soixante-quatrième session, la Commission de contrôle TIR a examiné les données préliminaires reçues jusqu'au 4 juin 2015 et a demandé à l'Union internationale des transports routiers (IRU) son assistance pour approcher les associations qui n'avaient pas encore fourni leurs prix, en leur rappelant qu'il s'agissait d'une obligation légale. En prévision du cas où des associations n'auraient pas rempli leurs obligations au 31 juillet 2015, la Commission de contrôle a chargé le secrétariat d'envoyer une lettre officielle aux administrations douanières des pays concernés leur demandant leur aide pour garantir que cette disposition de la convention TIR soit respectée. En conséquence, le 28 août 2015, le secrétariat de la Convention TIR a envoyé des lettres aux directeurs généraux des douanes des pays dont les associations n'avaient pas encore fourni les prix des carnets TIR qu'elles délivrent.



II. Renseignements communiqués

4. En 2012, le secrétariat a reçu des renseignements de 10 associations. En 2013 et 2014, 48 et 49 associations, respectivement, ont fourni à la Commission de contrôle des données relatives au prix des carnets TIR qu'elles délivrent.

5. À ce jour, 50 associations nationales ont communiqué à la Commission de contrôle les prix pour 2015 de tous les types de carnets TIR qu'elles délivrent.

6. Les associations nationales de la Mongolie et de la République arabe syrienne n'ont communiqué aucun renseignement sur les prix de leurs carnets TIR pour 2015, bien que l'IRU leur ait délivré des carnets TIR en 2014.

7. Les prix reçus pour 2012, 2013, 2014 et 2015, convertis en dollars des États-Unis¹, sont présentés aux annexes I, II, III et IV.

III. Analyse préliminaire

8. À sa soixante et unième session, le Comité de gestion de la Convention TIR de 1975 (AC.2) a accueilli avec satisfaction le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2015/4, dans lequel figurent une évaluation faite par le secrétariat ainsi que diverses suggestions reçues de certaines Parties contractantes (Biélorus, Suisse, Turquie et Union européenne) sur la nécessité d'une analyse ou d'une méthode particulière d'analyse détaillée des données sur les prix des carnets TIR. Le Comité a estimé que la méthode proposée par le secrétariat pourrait être utilisée pour mener une première analyse expérimentale qui serait confiée à la Commission de contrôle TIR et qui, dans un premier temps, serait limitée et pourrait par la suite être reconduite chaque année si elle se révélait concluante. Le Comité de gestion a donc chargé la Commission de contrôle de travailler, en collaboration avec le secrétariat, sur l'analyse expérimentale et de lui rendre compte à l'une de ses prochaines sessions.

9. En conséquence, le secrétariat a commencé à travailler à une analyse préliminaire des données sur les prix des carnets TIR, qui montre seulement que le principe des économies d'échelle est généralement respecté dans la fixation des prix par les associations. À sa soixante-cinquième session, la Commission de contrôle TIR a salué cette analyse préliminaire, a pris note des principaux résultats et a demandé au secrétariat de la soumettre au Comité de gestion pour examen. Cette analyse est présentée à l'annexe E.

V. Examen par le Comité

10. Compte tenu de ce qui précède, le Comité souhaitera peut-être se pencher sur les prix présentés aux annexes I, II, III et IV et examiner l'analyse préliminaire figurant à l'annexe V.

¹ Taux de change : <http://treasury.un.org/operationalrates/OperationalRates.aspx>.

Annexe I – Prix des carnets TIR pour 2012

Tableau I.1

Prix pour 2012

(En dollars des États-Unis)

Pays	Association	Carnet TIR à 4 volets		Carnet TIR à 4 volets (Pilote/UE)		Carnet TIR à 6 volets		Carnet TIR à 14 volets		Carnet TIR à 20 volets	
		Membre/ National	Non-membre/ Étranger	Membre/ National	Non-membre/ Étranger	Membre/ National	Non-membre/ Étranger	Membre/ National	Non-membre/ Étranger	Membre/ National	Non-membre/ Étranger
Autriche	AISÖ	58,91	62,83			78,54	86,39	111,27	117,81		
Fédération de Russie	ASMAP	64,23	64,23	56,69	56,69	86,14	86,14	87,13	87,13		
Hongrie	MKFE	64,55	64,55					92,21	92,21		
Italie	UICCIAA	79,47	79,47					101,99	101,99	109,93	109,93
Monténégro	PKCG							130,90	130,90		
Pologne	ZMPD	51,71	51,71	42,27	42,27			71,83	71,83	80,32	80,32
République tchèque	CESMAD BOHEMIA	72,46	72,46	58,51	58,51	102,52	102,52	105,21	105,21	107,89	107,89
Roumanie	UNTRR	115,18	115,18			129,58	129,58	130,89	130,89		
Serbie	CCIS-ATT	90,25	90,25			134,98	134,98	135,72	135,72	139,95	139,95
Turquie	TOBB	68,54	68,54	50,00	50,00	102,25	102,25	109,55	109,55	112,36	112,36

Annexe II – Prix des carnets TIR pour 2013

Tableau II.1

Prix pour 2013

(En dollars des États-Unis)

Pays	Association	Carnet TIR à 4 volets		Carnet TIR à 4 volets (Pilote/UE)		Carnet TIR à 6 volets		Carnet TIR à 14 volets		Carnet TIR à 20 volets	
		Membre/ National	Non-membre/ Étranger	Membre/ National	Non-membre/ Étranger	Membre/ National	Non-membre/ Étranger	Membre/ National	Non-membre/ Étranger	Membre/ National	Non-membre/ Étranger
Allemagne	AIST	113,03	113,03			129,31	129,31	142,88	142,88	156,45	156,45
	BGL	117,92	117,92			145,47	145,47	146,40	146,40	152,31	152,31
Arménie	AIRCA							110,05	134,51		
Autriche	AISÖ	62,83	66,76			82,47	90,32	115,19	121,74		
Azerbaïdjan	ABADA	148,75	148,75					174,40	174,40		
Bélarus	BAMAP	43,01	58,60	37,10	48,39			58,06	85,48		
Belgique	FEBETRA	97,69	97,69					128,90	128,90		
Bosnie-Herzégovine	AIRH							127,84	127,84	129,38	129,38
Bulgarie	AEBTRI	72,96	121,82	60,91				101,74	121,82		
Croatie	TRANSPORT KOMERC	135,78	135,78					117,67	117,67	145,69	145,69
Danemark	DTL					193,59	193,59	193,59	193,59		
Espagne	ASTIC							104,99	104,99		
Estonie	ERAA	121,26	121,26	88,19	88,19	133,86	133,86	133,86	133,86		
Fédération de Russie	ASMAP	69,12	69,12	60,87	60,87	92,69	92,69	93,77	93,77		
Finlande	SKAL			137,16	137,16	145,27	145,27	145,27	145,27	145,27	145,27
France	AFTRI	94,98	94,98			122,12	122,12	156,04	156,04		
Géorgie	GIRCA	76,59	76,59					136,76	136,76		
Grèce	OFAE	67,44	67,44					95,98	95,98	97,28	97,28
Hongrie	MKFE	61,97	61,97					88,53	88,53		
Iran (République islamique d')	ICCIM	101,81	101,81					138,46	138,46		
Italie	UICCIAA	78,54	78,54			95,56	95,56	100,79	100,79	108,65	108,65
Jordanie	RACJ							141,04	141,04		

Pays	Association	Carnet TIR à 4 volets		Carnet TIR à 4 volets (Pilote/UE)		Carnet TIR à 6 volets		Carnet TIR à 14 volets		Carnet TIR à 20 volets	
		Membre/ National	Non-membre/ Étranger	Membre/ National	Non-membre/ Étranger	Membre/ National	Non-membre/ Étranger	Membre/ National	Non-membre/ Étranger	Membre/ National	Non-membre/ Étranger
Kazakhstan	KAZATO			76,41	76,41	93,02	93,02	99,67	99,67	99,67	99,67
Kirghizistan	AIRTO-KR					180,00	180,00	180,00	180,00		
Lettonie	LA			46,55	46,55			96,72	96,72		
Liban	CCIAB							120,00	120,00		
Lituanie	LINAVA	189,86		177,67				246,07			
Mongolie	NARTAM							150,00	150,00		
Monténégro	PKCG							130,90	130,90		
Norvège	NLF							140,40	193,05		
Ouzbékistan	AIRCUZ	100,00	100,00					120,00	120,00		
Pays-Bas	SCT/TLN	87,34	87,34			104,80	104,80	106,39	106,39		
	NIWO	87,34	87,34			104,80	104,80	106,39	106,39		
Pologne	ZMPD	58,00	58,00	46,78	46,78			83,08	83,08	89,35	89,35
République de Moldova	AITA	64,46						89,20		91,30	
République tchèque	CESMAD	71,39	71,39	57,64	57,64	101,00	101,00	103,65	103,65	106,29	106,29
	BOHEMIA										
Roumanie	ARTRI	120,75	120,75	112,61	112,61			135,68	135,68		
	UNTRR	120,75	120,75	112,61	112,61			135,68	135,68		
Royaume-Uni	FTA					122,91	122,91	127,47	127,47		
	RHA	91,05	91,05			118,36	118,36	127,47	127,47		
Serbie	CCIS-ATT	86,75	86,75			129,97	129,97	130,71	130,71	134,96	134,96
Slovaquie	CESMAD	82,09	82,09	69,20	69,20	109,23	109,23	110,18	110,18		
Slovénie	GIZ	49,34	49,34	35,90	35,90			74,07	74,07	76,22	76,22
Suède	SA	295,55	354,67	295,55	354,67	295,55	354,67	295,55	354,67	295,55	354,67
Suisse	ASTAG					139,78	247,31	172,04	279,57	188,17	295,70
Turkménistan	THADA							116,90	116,90		
Turquie	TOBB	68,93	68,93	50,28	50,28	102,82	102,82	110,17	110,17	112,99	112,99
Ukraine	AIRCU	49,79	49,79	38,58	38,58	77,99	77,99	79,27	79,27		

Annexe III – Prix des carnets TIR pour 2014

Tableau III.1

Prix pour 2014

(En dollars des États-Unis)

Pays	Association	Carnet TIR à 4 volets		Carnet TIR à 4 volets (Pilote/UE)		Carnet TIR à 6 volets		Carnet TIR à 6 volets (Pilote/UE)		Carnet TIR à 14 volets		Carnet TIR à 20 volets	
		Membre/ National	Non- membre/ Étranger	Membre/ National	Non- membre/ Étranger	Membre/ National	Non- membre/ Étranger	Membre/ National	Non- membre/ Étranger	Membre/ National	Non- membre/ Étranger	Membre/ National	Non- membre/ Étranger
Prix de délivrance par l'IRU		42,52	42,52	32,18	32,18	67,81	67,81	45,97	45,97	68,91	68,91	71,26	71,26
Afghanistan	ACCI	90				110				120		130	
Allemagne	AIST	113,03	113,03			129,31	129,31			142,88	142,88	156,45	156,45
	BGL	119,97	119,97			147,68	147,68			148,60	148,60	154,59	154,59
Albanie	ANALTIR					75	75			75	75		
Arménie	AIRCA									109,02	135,68		
Autriche	AISÖ	66,76	70,93			87,62	95,97			122,39	129,35		
Azerbaïdjan	ABADA	109,73	109,73			132,28	132,28			135,28	135,29		
Bélarus	BAMAP	45,98	62,64	39,66	51,72			57,47	74,71	62,07	91,38		
Belgique	FEBETRA	97,69	97,69							128,90	128,90		
Bosnie-Herzégovine	AIRH									134,03	134,03		
Bulgarie	AEBTRI	75,69	126,38	63,19				81,94		105,56	126,38	117,36	
Croatie	TRANSPORT KOMERC	87,12	87,12							121,96	121,96	151,00	151,00
Danemark	DTL					207,19	207,19			207,19	207,19		
Espagne	ASTIC									124,13	124,13		
Estonie	ERAA	128,51	128,51	93,46	93,46	141,86	141,86			141,86	141,86		
Ex-République yougoslave de Macédoine	AMERIT	82,76	82,76	59,77	59,77	89,66	89,66			117,24	117,24		
Fédération de Russie	ASMAP	68,91	68,91	59,44	59,44	93,56	93,56			94,64	94,64		
Finlande	SKAL			145,73	145,73	154,35	154,35			154,35	154,35	154,35	154,35
France	AFTRI	94,98	94,98			122,12	122,12			156,04	156,04		
Grèce	OFAE	72,32	72,32							95,98	95,98		

Pays	Association	Carnet TIR à 4 volets		Carnet TIR à 4 volets (Pilote/UE)		Carnet TIR à 6 volets		Carnet TIR à 6 volets (Pilote/UE)		Carnet TIR à 14 volets		Carnet TIR à 20 volets	
		Membre/National	Non-membre/Étranger	Membre/National	Non-membre/Étranger	Membre/National	Non-membre/Étranger	Membre/National	Non-membre/Étranger	Membre/National	Non-membre/Étranger	Membre/National	Non-membre/Étranger
Hongrie	MKFE	65,20	65,20							102,92	102,92		
Iran (République islamique d')	ICCIM	101,62	101,62							138,21	138,21		
Italie	UICCIAA	82,75	82,75			100,68	100,68			106,20	106,20	114,48	114,48
Jordanie	RACJ									141,24	141,24		
Kazakhstan	KAZATO			74,19	74,19	90,32	90,32			96,77	96,77	96,77	96,77
Kirghizistan	AIRTO-KR					180,00	180,00	140,00	140,00	180,00	180,00		
Lettonie	LA			49,04	49,04					94,22	94,22		
Liban	CCIAB	120,00	120,00							150,00	150,00		
Lituanie ²	LINAVA	72,56		61,10				73,46		90,54			
	LINAVA	82,67		70,09				80,20		104,20			
Mongolie	NARTAM									300	300		
Monténégro	PKCG									139,08	139,08		
Norvège	NLF									132,01	181,52		
Ouzbékistan	AIRCUZ	100,00	100,00							120,00	120,00		
Pays-Bas ³	NIWO/TLN	92,55	92,55			111,07	111,07			112,75	112,75		
Pologne	ZMPD	59,96	59,96	48,40	48,40					85,93	85,93		
République tchèque	CESMAD BOHEMIA	67,53	67,53	54,53	54,53	95,55	95,55			98,05	98,05	100,55	100,55
Roumanie	ARTRI	120,75	120,75	112,61	112,61			115,33	115,33	135,68	135,68		
	UNTRR	120,75	120,75	112,61	112,61	134,32	134,32	115,33	115,33	135,68	135,68		
Royaume-Uni	FTA	54,94				80,93				83,93			
	RHA	49,96				64,95				64,94			
Serbie	CCIS-ATT	70,79	70,79			113,91	113,91	71,13	71,13	114,94	114,94	117,00	117,00
Slovaquie	CESMAD SLOVAKIA	82,09	82,09	69,20	69,20	109,23	109,23	87,25	87,25	110,18	110,18		

² L'association LINAVA applique des prix différents aux « membres actifs » et aux « membres associés ».

³ Les prix peuvent être consultés sur le site Internet de l'association NIWO, à l'adresse électronique www.niwo.nl/.

<i>Pays</i>	<i>Association</i>	<i>Carnet TIR à 4 volets</i>		<i>Carnet TIR à 4 volets (Pilote/UE)</i>		<i>Carnet TIR à 6 volets</i>		<i>Carnet TIR à 6 volets (Pilote/UE)</i>		<i>Carnet TIR à 14 volets</i>		<i>Carnet TIR à 20 volets</i>	
		<i>Membre/National</i>	<i>Non-membre/Étranger</i>	<i>Membre/National</i>	<i>Non-membre/Étranger</i>	<i>Membre/National</i>	<i>Non-membre/Étranger</i>	<i>Membre/National</i>	<i>Non-membre/Étranger</i>	<i>Membre/National</i>	<i>Non-membre/Étranger</i>	<i>Membre/National</i>	<i>Non-membre/Étranger</i>
Slovénie	GIZ	52,74	52,74	38,37	38,37					79,18	79,18	81,48	81,48
Suède	SA	288,46	346,15	288,46	346,15	288,46	346,15			288,46	346,15	288,46	346,15
Suisse	ASTAG					149,43	264,37			183,91	298,85	201,15	316,09
Turquie	TOBB	68,15	68,15	50,07	50,07	102,92	102,92	69,54	69,54	109,87	109,87	112,66	112,66
Ukraine	AIRCU	42,06	42,06	31,95	31,95	45,43	45,43	40,44	40,44	67,90	67,90		

Annexe IV – Prix des carnets TIR pour 2015

Tableau IV.1

Prix pour 2015

(En dollars des États-Unis)

Pays	Association	Carnet TIR à 4 volets		Carnet TIR à 4 volets (Pilote/UE)		Carnet TIR à 6 volets		Carnet TIR à 6 volets (Pilote/UE)		Carnet TIR à 14 volets		Carnet TIR à 20 volets	
		Membre/National	Non-membre/Étranger	Membre/National	Non-membre/Étranger	Membre/National	Non-membre/Étranger	Membre/National	Non-membre/Étranger	Membre/National	Non-membre/Étranger	Membre/National	Non-membre/Étranger
Prix de délivrance par l'IRU ⁴		26,21	26,21	–	–	61,84	61,84	41,93	41,93	62,89	62,89	64,99	64,99
Albanie	ANALTIR							59,73	59,73	59,73	59,73		
Allemagne	AIST	94,44	94,44			108,05	108,05			119,39	119,39	130,73	130,73
	BGL	84,99	84,99			121,79	121,79			122,55	122,55	127,49	127,49
Arménie	AIRCA									110,06	136,27		
Autriche	AISÖ	44,89	48,26			70,71	77,44			98,77	104,38		
Azerbaïdjan	ABADA	59,56	59,56			102,27	102,27			104,51	104,51	106,76	106,76
Bélarus	BAMAP	33,54	47,17					52,41	68,13	57,13	83,33		
Belgique	FEBETRA	70,29	70,29							107,71	107,71		
Bosnie-Herzégovine	AIRH									104,55	104,55		
Bulgarie	AEBTRI	50,95	98,64					67,21		87,80	98,64	89,43	
Croatie	TRANSPORT KOMERC		81,11							110,60	110,60		
Danemark	DTL					160,60	160,60			160,60	160,60		
Espagne	ASTIC									121,95	121,95		
Estonie	ERAA	103,70	103,70	75,42	75,42	114,48	114,48			114,48	114,48		
Ex-République yougoslave de Macédoine	AMERIT	46,65	46,65			74,07	74,07			97,83	97,83		
Fédération de Russie	ASMAP	42,86	42,86			73,93	73,93			74,93	74,93		
Finlande	SKAL	94,84	94,84			100,45	100,45	100,45	100,45	100,45	100,45	100,45	100,45

⁴ Prix convertis en dollars des États-Unis suivant le taux de change au 1^{er} mars 2015, compte non tenu de la décote exceptionnelle de 10 % consentie du 15 janvier au 15 avril 2015.

Pays	Association	Carnet TIR à 4 volets		Carnet TIR à 4 volets (Pilote/UE)		Carnet TIR à 6 volets		Carnet TIR à 6 volets (Pilote/UE)		Carnet TIR à 14 volets		Carnet TIR à 20 volets	
		Membre/National	Non-membre/Étranger	Membre/National	Non-membre/Étranger	Membre/National	Non-membre/Étranger	Membre/National	Non-membre/Étranger	Membre/National	Non-membre/Étranger	Membre/National	Non-membre/Étranger
France	AFTRI	85,03	85,03			107,71	107,71			136,05	136,05		
Géorgie	GIRCA	55,72	55,72							126,65	126,65		
Grèce	OFAE	58,36	58,36							83,05	83,05		
Hongrie	MKFE	58,33	58,33							83,85	83,85		
Iran (République islamique d')	ICCIM	92,34	92,34							125,59	125,59		
Italie	UICCIAA	73,17	73,17			89,02	89,02			93,90	93,90	101,22	101,22
Jordanie	RACJ									141,24	141,24		
Kazakhstan	KAZATO	74,97	74,97			112,58	112,58	90,72	90,72	118,06	118,06		
Kirghizistan	AIRTO-KR					360,00	360,00	280,00	280,00	360,00	360,00		
Lettonie	LA	40,01	40,01							81,24	81,24		
Liban	CCIAB	75,00	75,00							150,00	150,00		
Lituanie	LINAVA	50,00	50,00			65,53	65,53			78,00	78,00		
Maroc	AMTRI	121,74	121,74										
Monténégro	PKCG									112,23	112,23		
Norvège	NLF									107,57	147,91		
Ouzbékistan	AIRCUZ	100,00	100,00							120,00	120,00		
Pays-Bas	NIWO/TLN	75,45	75,45			90,54	90,54			91,92	91,92		
Pologne	ZMPD	39,10	39,10							75,12	75,12		
République tchèque	CESMAD BOHEMIA	42,38	42,38			77,83	77,83			79,87	79,87	81,91	81,91
République de Moldova	AITA	40,43	40,43			81,35	81,35	56,17	56,17	82,41	82,41	84,52	84,52
Roumanie	ARTRI	91,84	91,84					96,37	96,37	113,38	113,38		
Roumanie	UNTRR	91,84	91,84			112,24	112,24	96,37	96,37	113,38	113,38		
Royaume-Uni	FTA	98,95	98,95			145,73	145,73			151,12	151,12		
	RHA	89,96	89,96			116,94	116,94			125,94	125,94		
Serbie	CCIS-ATT	41,00	41,00			106,81	106,81	66,62	66,62	107,76	107,76	109,64	109,64

<i>Pays</i>	<i>Association</i>	<i>Carnet TIR à 4 volets</i>		<i>Carnet TIR à 4 volets (Pilote/UE)</i>		<i>Carnet TIR à 6 volets</i>		<i>Carnet TIR à 6 volets (Pilote/UE)</i>		<i>Carnet TIR à 14 volets</i>		<i>Carnet TIR à 20 volets</i>	
		<i>Membre/National</i>	<i>Non-membre/Étranger</i>	<i>Membre/National</i>	<i>Non-membre/Étranger</i>	<i>Membre/National</i>	<i>Non-membre/Étranger</i>	<i>Membre/National</i>	<i>Non-membre/Étranger</i>	<i>Membre/National</i>	<i>Non-membre/Étranger</i>	<i>Membre/National</i>	<i>Non-membre/Étranger</i>
Slovaquie	CESMAD SLOVAKIA	57,82	57,82			91,27	91,27	72,90	72,90	92,06	92,06		
Slovénie	GIZ INTER- TRANSPORT	48,10	48,10	34,99	34,99					72,21	72,21	74,30	74,30
Suède	SA	218,05	261,66	218,05	261,66	218,05	261,66			218,05	261,66	218,05	261,66
Suisse	ASTAG					136,27	241,09			167,71	272,54	183,44	288,26
Tadjikistan	ABBAT									212,00	212,00		
Turquie	TOBB	35,71	35,71			78,34	78,34	55,68	55,68	80,65	80,65	82,57	82,57
Turkménistan	THADA									105,14	105,14		
Ukraine	AsMAP UA	27,65	27,65			64,60	64,60	43,95	43,95	65,69	65,69		

Annexe V

Analyse préliminaire des prix des carnets TIR

I. Introduction

À sa soixante et unième session, le Comité de gestion de la Convention TIR de 1975 (AC.2) a accueilli avec satisfaction le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2015/4, dans lequel figurent une évaluation faite par le secrétariat ainsi que diverses suggestions reçues de certaines Parties contractantes (Biélarus, Suisse, Turquie et Union européenne) sur la nécessité d'une analyse ou d'une méthode particulière d'analyse détaillée des données sur les prix des carnets TIR. Le Comité a estimé que la méthode proposée par le secrétariat pourrait être utilisée pour mener une première analyse expérimentale qui serait confiée à la Commission de contrôle et qui, dans un premier temps, serait limitée et pourrait par la suite être reconduite chaque année si elle se révélait concluante. Le Comité de gestion a donc chargé la Commission de contrôle TIR de travailler, en collaboration avec le secrétariat, sur l'analyse expérimentale et de lui rendre compte à l'une de ses prochaines sessions.

À titre de premier essai, le secrétariat a proposé dans le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2015/4 d'exécuter une régression linéaire sur divers paramètres, par exemple les salaires ou le nombre de carnets TIR émis, qui seraient susceptibles d'expliquer la variabilité des prix et pour lesquels il serait possible de collationner des données pour tous les pays ayant communiqué leurs prix d'émission.

II. Discussion sur la formation des prix

En supposant que les recettes provenant de l'émission de carnets TIR doivent couvrir les frais engagés par l'association chargée de délivrer lesdits carnets, on peut supposer que :

$$\sum_i p_i^x \cdot q_i^x \geq TC^x \quad (1)$$

où p_i^x est le prix d'un carnet TIR de type i^5 facturé par l'association x , q_i^x est la quantité de carnets TIR de type i vendue par l'association x et TC^x est le coût total d'émission pour l'association x .

Compte tenu du fait que les associations sont des organisations à but non lucratif, l'équation 1 devient :

$$\sum_i p_i^x \cdot q_i^x = TC^x = FC^x + VC^x \quad (2)$$

où FC^x et VC^x sont, respectivement, le total des coûts fixes et des coûts variables de l'association x . En supposant que les suppléments de prix perçus par les associations ne varient pas de manière importante pour les différents types de carnets TIR, l'équation 2 devient :

$$p^x \cdot q^x = FC^x + VC^x \quad (3)$$

où p^x est le prix moyen pondéré du carnet TIR, calculé grâce à la formule $p^x = (\sum_i p_i^x \cdot q_i^x) / q^x$, où q^x est le nombre total de carnets TIR émis par l'association x .

⁵ $i \in [4 \text{ volets}; 4 \text{ volets pilote}; 6 \text{ volets}; 6 \text{ volets pilote}; 14 \text{ volets}; 20 \text{ volets}]$.

En supposant que le coût de l'achat de carnets TIR à l'IRU ne représente qu'une partie des coûts variables VC , les suppléments de prix moyens pondérés perçus par les associations pr^x ($pr^x = (\sum_i pr_i^x \cdot q_i^x)/q^x$), sont aussi égaux à :

$$pr^x = \frac{FC^x}{q^x} + \frac{OVC^x}{q^x} \quad (4)$$

et $OVC^x = VC^x - \sum_i p_i^{IRU} \cdot q_i^x$ représentent les autres coûts variables.

On s'attend que des fonctions analogues, dépendant entre autres du niveau des salaires et du coût des immobilisations de chaque pays, déterminent les coûts variables et les coûts fixes de toutes les associations. On s'attend que les suppléments de prix perçus par les associations augmentent lorsque ces coûts augmentent, et diminuent lorsque le nombre de carnets émis augmente (économies d'échelle).

III. Données

Les associations des pays suivants : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Iran (République islamique d'), Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Lituanie, Maroc, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan et Ukraine, ont communiqué à la Commission de contrôle les prix pour 2015 des carnets TIR qu'elles émettent. En soustrayant les prix de distribution appliqués par l'IRU, on obtient les suppléments de prix perçus par les associations.

Tableau V.1

Coûts supplémentaires pour les transporteurs non membres ou étrangers

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Association</i>	<i>Différence de prix moyenne pondérée appliquée aux transporteurs non membres</i>
Autriche	AISO	5,08
Bélarus	BAMAP	12,92
Croatie	Transport Komerc	15,15
Bulgarie	AEBTRI	20,52
Arménie	AIRCA	26,21
Norvège	NLF	40,34
Suède	SA	43,61
Suisse	ASTAG	104,82

Dans le tableau V.1 figurent les associations dont les prix d'émission diffèrent pour leurs membres ou les transporteurs nationaux par rapport aux transporteurs non membres ou étrangers.

Étant donné que facturer un supplément aux transporteurs non membres ou étrangers est l'exception plutôt que la règle, et en supposant que la grande majorité des carnets sont vendus à des membres ou à des transporteurs nationaux, l'analyse a été effectuée sur les prix pratiqués pour les membres ou les transporteurs nationaux.

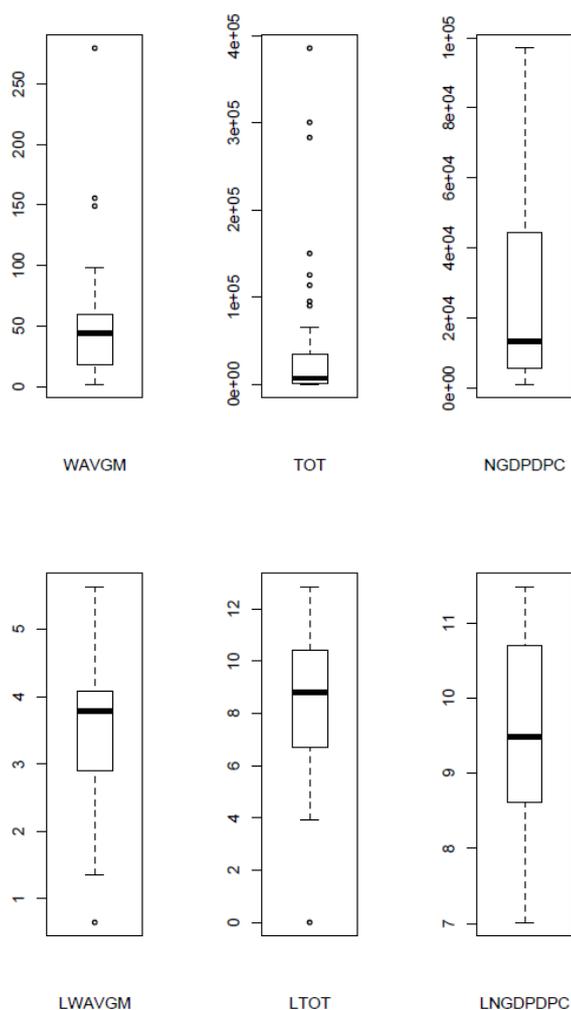
Le nombre de carnets TIR distribués par l'IRU aux associations (TOT) est utilisé à titre de substitut du nombre de carnets TIR émis en 2014 par chaque association. La corrélation entre le nombre de carnets distribués avec les suppléments de prix moyens pondérés perçus par les associations (WAVGM) est égal à -0,317385.

Dans les ensembles de données du numéro d'avril 2015 de *Perspectives de l'économie mondiale*, publié par le Fonds monétaire international, ont été considérées comme des substituts possibles des niveaux de coût des pays les données pour 2014 concernant les variables suivantes :

- NGDPDPC : produit intérieur brut par habitant en prix courants (en dollars des États-Unis);
- PPPPC : produit intérieur brut par habitant calculé en parité de pouvoir d'achat (PPA) (en dollars internationaux).

La corrélation de ces séries avec les WAVGM est de 0,08886246 et de -0,05738923 respectivement. La corrélation entre les PPPPC et les WAVGM est à la fois presque insignifiante et négative, donc de signe contraire à celui attendu, car on peut s'attendre que plus les coûts dans un pays sont élevés et plus l'association doit facturer un prix élevé afin de recouvrer ces coûts. En l'absence d'une meilleure approximation, nous avons donc poursuivi l'analyse en utilisant le NGDPDPC comme substitut des niveaux de coûts des pays en dépit de la faiblesse de sa corrélation avec les suppléments de prix perçus par les associations.

Figure V.1
Diagrammes en boîte



Sur la figure V.1 sont présentés les diagrammes en boîte de toutes les variables étudiées (WAVGM, TOT et NGDPDPC). Compte tenu de la possibilité de l'existence d'une relation non linéaire entre les variables, les diagrammes en boîte de leurs transformations logarithmiques (LWAVGM, LTOT et LNGDPDPC) sont également présentés.

On peut aussi observer sur la figure V.1 que certaines associations demandent des suppléments de prix beaucoup plus élevés que les autres, notamment celles énumérées dans le tableau V.2, dont les suppléments de prix dépassent 100 dollars.

Tableau V.2
Associations facturant des suppléments de prix supérieurs à 100 dollars

<i>Pays</i>	<i>Association</i>	<i>WAVGM</i>	<i>TOT</i>	<i>NGDPDPC</i>
Tadjikistan	ABBAT	149,11	4 000	1 113,24
Kirghizistan	AIRTO-KR	279,66	20 900	1 298,56
Suède	SA	155,68	200	58 491,47

Afin d'évaluer les influences éventuelles des variables explicatives envisagées (individuellement et conjointement), nous avons effectué les régressions suivantes :

$$\begin{aligned} Y &= \alpha + \beta \cdot X + \varepsilon \\ Y &= \alpha + \beta \cdot \log(X) + \varepsilon \\ \log(Y) &= \alpha + \beta \cdot X + \varepsilon \\ \log(Y) &= \alpha + \beta \cdot \log(X) + \varepsilon \end{aligned}$$

où Y est WAVGM et X est TOT, NGDPDPC ou [TOT LNGDPDPC]. Nous avons d'abord essayé d'utiliser l'échantillon complet (50 observations), mais il a été remarqué qu'en supprimant les observations concernant les trois associations énumérées dans le tableau V.2, la qualité des régressions s'en trouvait grandement améliorée. Par conséquent, ces observations ont été considérées comme des valeurs aberrantes et les régressions décrites ci-dessous ont été effectuées sans les prendre en compte.

Dans toutes les régressions, les coefficients de NGDPDPC ou de LNGDPDPC, combinés ou non avec TOT ou LTOT, étaient non significatifs. Sur la figure V.2 sont présentées les droites de régression par rapport au nuage de données.

D'un point de vue statistique, le meilleur modèle essayé est :

$$\text{WAVGM} = \alpha + \beta \cdot \log(\text{TOT}) + \varepsilon \quad (5)$$

Dans le tableau V.3 sont présentés les résultats de la régression, qui montrent qu'à la fois α et β sont importants, mais que la valeur R^2 est très faible, ce qui indique que la fixation des prix est probablement influencée par d'autres variables. Cependant, si l'on intègre les résultats de la régression dans l'équation 5, celle-ci devient :

$$\text{WAVGM} = 88,551 - 5,631 \cdot \log(\text{TOT}) + \varepsilon \quad (6)$$

V. Conclusions

En conclusion, l'analyse qui a été menée a seulement pu montrer que le principe des économies d'échelle était généralement respecté dans la fixation des prix des carnets TIR, mais il n'existe aucun élément statistique tendant à montrer que les associations des pays dont le PIB par habitant est le plus élevé facturent des suppléments de prix plus élevés. L'ajout d'autres variables devrait pouvoir améliorer la qualité du modèle.

Figure V.2
Répartition graphique des données accompagnées des droites
de régression correspondantes

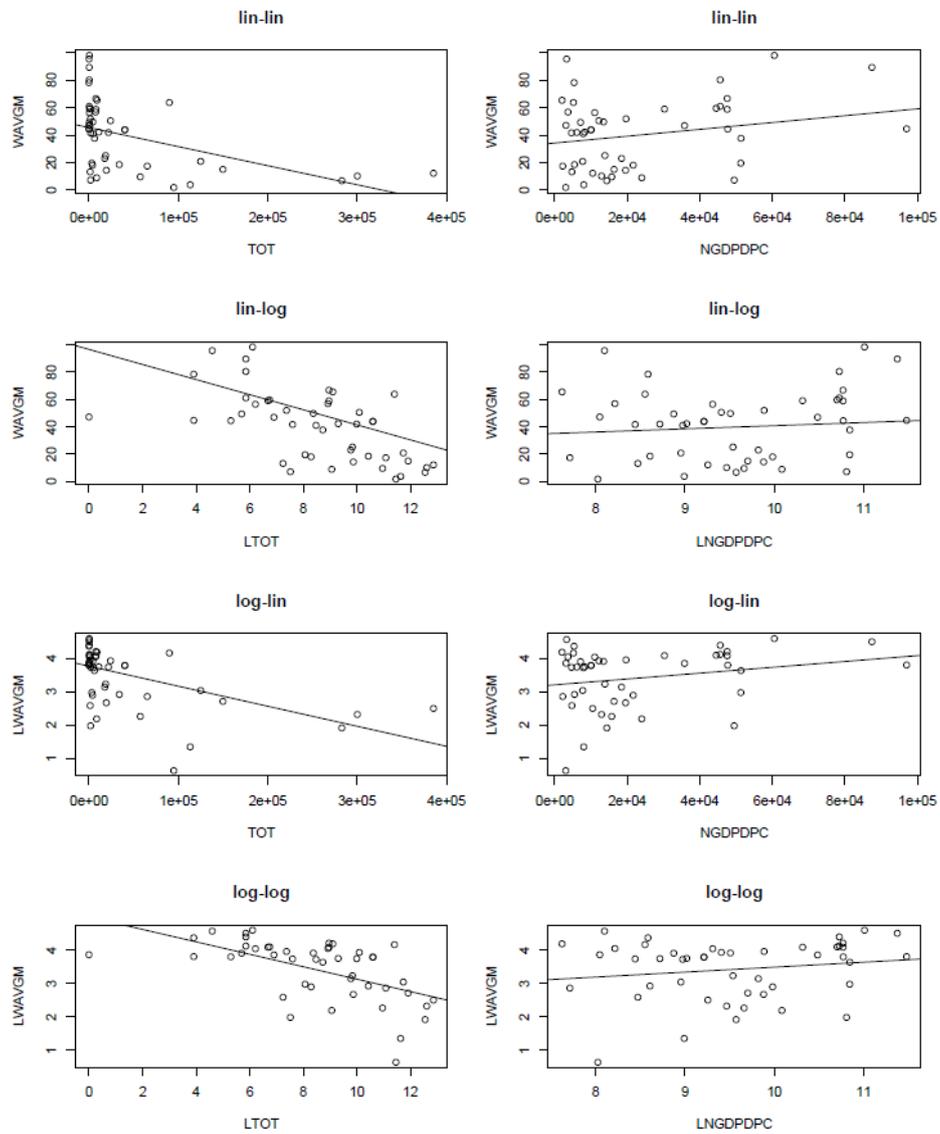


Tableau V.3
Résultats de la régression pour l'équation 5

Chargement des données :

lm(formule = WAVGM ~ LTOT, données = robdata)

Résidus :

Min	1Q	Médiane	3Q	Max
-41,381	-12,744	-1,617	13,454	44,032

Coefficients :

	Estimation	Erreur type	Valeur de t	Pr(> t)
(Point de rencontre)	88,551	10,111	8,758	2,79e-11 ***
LTOT	-5,631	1,136	-4,956	1,06e-05 ***

Codes signif.: 0 '***' 0,001 '**' 0,01 '*' 0,05 ',' 0,1 ' ' 1

Erreur type résiduelle : 20,71 pour 45 degrés de liberté

Coefficient de détermination multiple : 0,3531

Coefficient de détermination ajusté : 0,3388

Statistique F : 24,57 pour 1 et 45 degrés de liberté, Valeur p : 1,063e-05
